

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/066 du 12/02/80
NJT-BGTFP.DFP.22023/18

Portant intégration et nomination de Monsieur NIATY-MOUAMBA Maurice, dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(USAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

D.B.

(/u le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I des services Techniques ;

(/u le décret n° 62-130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;

(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79-155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 2753/MEN-DOC du 31-8-1979 du Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

le protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS.

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 et du protocole d'accord du 5 Août 1970 susvisés Monsieur NIATY-MOUAMBA Maurice né le 12-9-1953 à Bamanganzo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur-Economiste des ponts et Chaussées, obtenu à l'institut des ponts et chaussées de Moscou (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et de la Construction, chargé de l'Environnement,

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement.

BRAZZAVILLE, Le 12 FEVRIER 1980

Le Ministre des Travaux Publics chargé
de la Construction et de l'Environnement,

Benoît MOUNDELE-NGOLLO,

Colonel Louis SILVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de la
Justice

Henri LOPES

Victor TAMBA-TAMBA

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MT	1
INTERIEUR	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2